

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 21 (1991)
Heft: 7-8

Artikel: Rentes AVS/AI : qui est concerné?
Autor: Département fédéral de l'intérieur
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-829513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fête des universités du 3^e âge

A l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, plus de 600 étudiants aînés venus de toute la Suisse se sont retrouvés à l'Université de Fribourg le 25 mai dernier. Présidée par M. Cl. Bridel, cette rencontre, la première du genre en Suisse, a été honorée de la présence du Conseiller d'Etat D. Clerc, de M^{me} Duc, conseillère municipale à Fribourg et du recteur de l'Université.

Placée sous le signe de la réflexion, cette manifestation a permis à un public attentif et chaleureux de suivre trois conférences de haut niveau, suivies d'une table ronde: M. H.-P. Tschudi, ancien président de la Confédération, a mis en évidence «Les valeurs confédérales dans la future Europe», montrant que notre pays, en dépit de sa petite taille, peut contribuer de façon positive, par sa longue expérience de la démocratie, à la construction européenne. M^{me} J. Hersch, grande dame de la philosophie, a, pour sa part, démontré comment on peut, dans le grand âge, rester présent à son temps. Enfin M^{me} U. Ruthemann, assistante à l'Université de Fribourg, a présenté un exposé intitulé: «Changement et conflit des valeurs entre les générations.» Signalons, pour terminer, l'apport très apprécié de l'Ensemble Baroque de Fribourg qui a charmé l'assemblée par ses remarquables interprétations d'œuvres de Vivaldi et de Corelli.

René Jeanneret

En Suisse, plus d'une personne sur cinq participe à une rente de l'AVS ou de l'AI

1,15 millions de rentes ont été versées en mars 1990 par l'AVS et l'AI en Suisse, et 234 000 à l'étranger. En Suisse, le nombre de personnes concernées s'élève à 1,4 million, ce qui signifie que plus d'une personne sur cinq participe à un titre ou à un autre à une rente de l'AVS ou de l'AI. La nouvelle publication de la statistique des rentes publiée par l'OFAS montre comment se répartissent ces bénéficiaires et les rentes qu'ils reçoivent selon différents critères.

Au cours de la décennie 80, l'augmentation du nombre de bénéficiaires en Suisse a été surtout le reflet du vieillissement de la population: le nombre de personnes participant à une rente et âgées de plus de 64 ans a augmenté de plus de 10% (près de 1 million de personnes en mars 1990, contre 900 000 en mars 1980), et même de près de 50% pour les personnes âgées de 80 ans ou plus (plus de 270 000 personnes en mars 1990, contre 184 000 en mars 1980). Les augmentations sont toujours un peu plus élevées en ce qui concerne les femmes.

Plus de 130 000 personnes participaient à une rente en raison d'une invalidité en mars 1990, alors qu'elles étaient 104 000

dix ans auparavant, ce qui correspond à une augmentation de près d'un quart. Parmi les bénéficiaires de rentes ordinaires pour couples de l'AVS en Suisse, plus de la moitié obtenaient une rente maximale (2400 francs par mois); pour les bénéficiaires de rentes simples (rente maximale: 1600 francs), le pourcentage est inférieur: 29%. Ce dernier pourcentage est pratiquement le même pour les hommes et pour les femmes, mais diffère considérablement selon l'état civil: moins de 10% pour les célibataires (hommes ou femmes), contre près de 40% pour les veuves. A l'opposé, les bénéficiaires de rentes ordinaires minimales représentent nettement moins de 1% pour les rentes pour couples, un peu moins de 3% pour les rentes simples pour hommes, et un peu plus de 8% pour les rentes simples pour femmes.

Les personnes intéressées aux discussions concernant la 10^e révision de l'AVS, aux problèmes des personnes invalides ou à tout autre question de politique sociale, trouveront donc dans cette publication nombre de renseignements à même de soutenir leurs réflexions. La publication, intitulée «Les rentes de l'AVS et de l'AI», ouvrage d'environ 260 pages, peut être obtenue (par commande écrite) auprès de l'OCFIM, 3000 Berne, n° de commande 318.123.89/90, au prix de Fr. 27.50.

Département fédéral de l'intérieur

Résidence Gambetta



Etablissement
médico-social

Membre
CVH/CVP

Séjours toute durée
Médecin responsable
Soins et surveillance médicale
jour et nuit
Chambres avec WC, douche ou bain,
téléphone et prise TV
Ascenseurs
Restaurant public dans l'immeuble
Bus à 50 mètres

Rue Gambetta 3
1815 CLARENS-Montreux
Tél. 021/964 15 11

Direction: Famille STHIOUL